



QUESNOY SUR DEULE

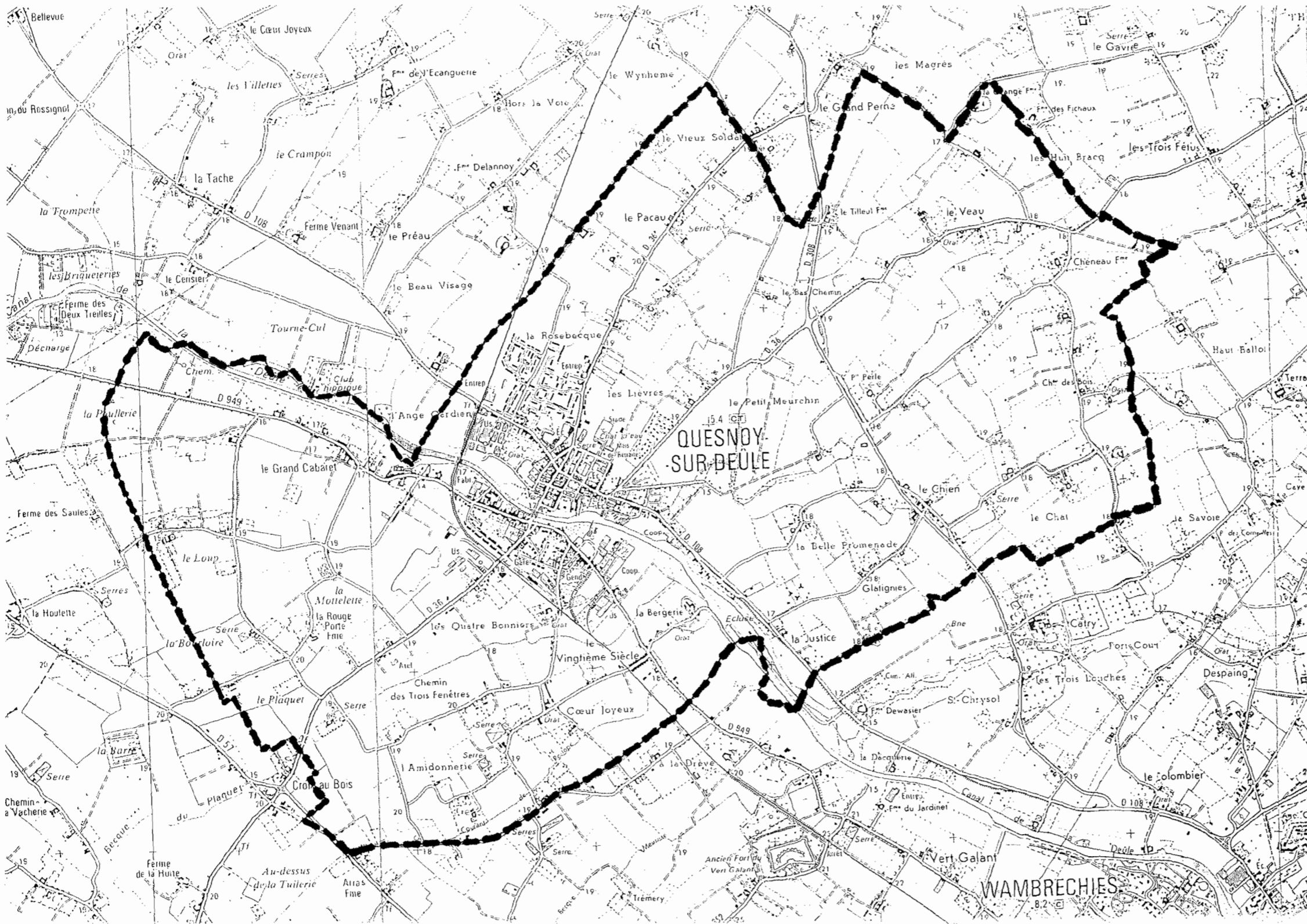
AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

MAI 1990



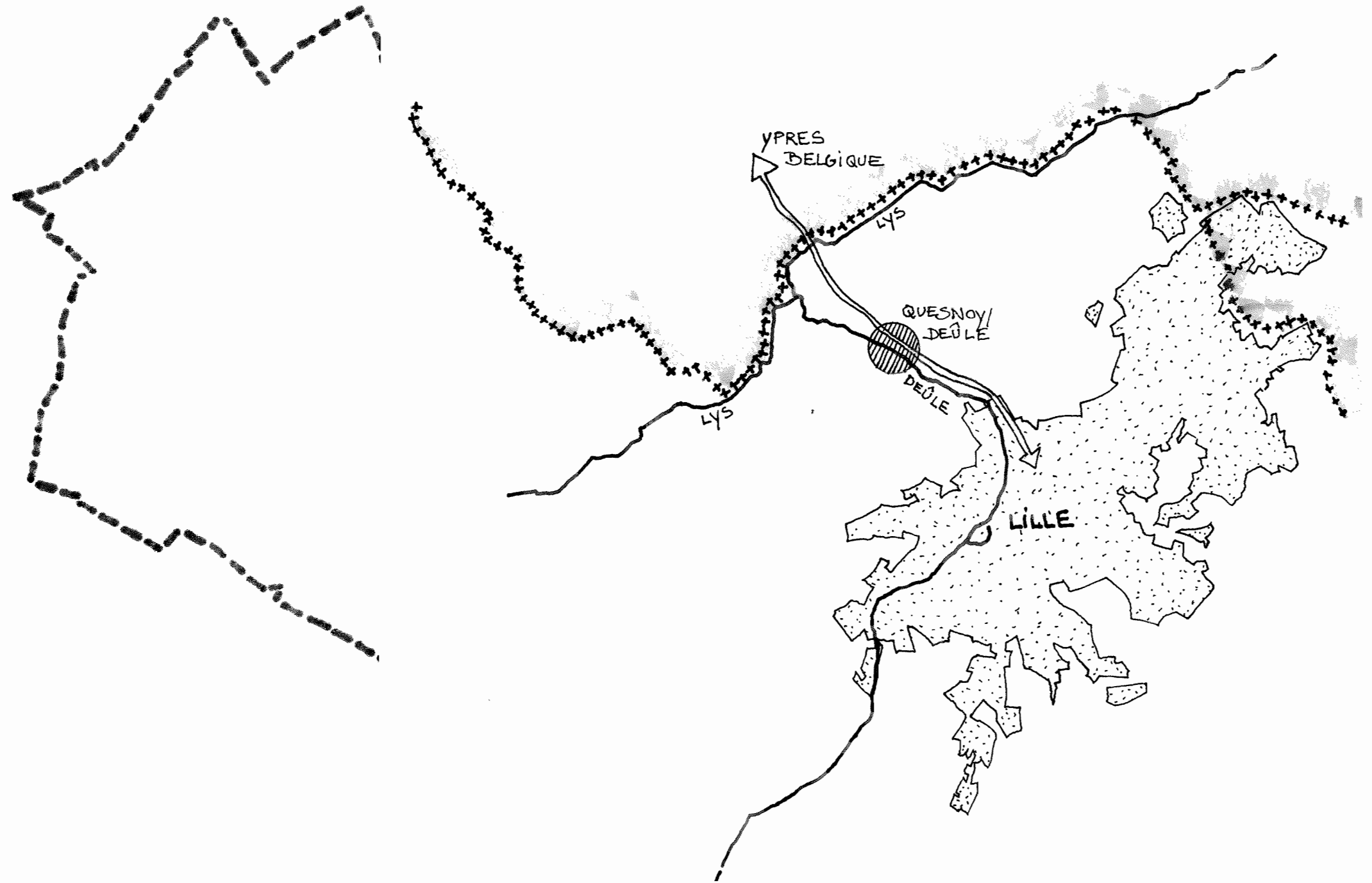
TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N: 1/ 25 000

SITUATION PRIVILEGIEE DE QUESNOY SUR DEULE SUR LA "ROUTE DE LA MER" ET AUX PORTES DE LA METROPOLE

Ech.: 1/100.000



PRESENTATION DU PROJET par M. Luc Sétan, adjoint à l'environnement.

La Municipalité de Quesnoy sur Deûle, quelques mois après sa mise en place a pu appréhender plus finement l'importance de l'action à mener pour améliorer le cadre de vie des Quesnoysiens et la nécessité d'engager une action globale compte tenu en particulier de la mise au gabarit 1350 tonnes de la Deûle et de la présence de nombreuses friches industrielles bordant la rivière notamment sur sa rive gauche.

La Municipalité ayant appris que différents intervenants pouvaient subventionner les études et ou les travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie et relevant d'intervention sur le domaine communal non bâti a donc décidé d'engager un vaste programme de reconquête de son environnement échelonné sur plusieurs années.

CONSTAT DU PAYSAGE ET DE L'IMAGE DE MARQUE DE LA COMMUNE.

Quesnoy sur Deûle est une commune rurale, chef lieu de canton de 5770 habitants (recensement de 1990), dont 80 exploitations agricoles ou maraîchères. Le territoire occupe une superficie de 1436 ha.

Située en bordure de la Deûle, Quesnoy est un peu excentrée par rapport aux grands centres urbains et par rapport à l'entité Vallée de la Lys. Quesnoy est en particulier située sur la "route de la Mer" menant par Ypres aux stations balnéaires belges voisines (Coxyde, Nieuport...).

Le secteur de Quesnoy-Deulémont a malheureusement acquis une image de marque un peu péjorative en raison de la présence de décharges privées ou autorisées, alors qu'il semble évident que l'un de ses atouts devrait être **une certaine qualité de la vie aux portes de la Métropole** (tout en maintenant un caractère rural).

Jusqu'à ce jour, la ville a vu un développement préférentiel de la rive droite qui rassemble la majorité des nouveaux quartiers. La rive gauche est elle grandement défigurée par 2 friches industrielles (friche Lesaffre et Ansar). Un diagnostic de friches vient d'être établi en Mai 1990 suite à une demande de l'Etat et de la Région Nord- Pas-de- Calais.

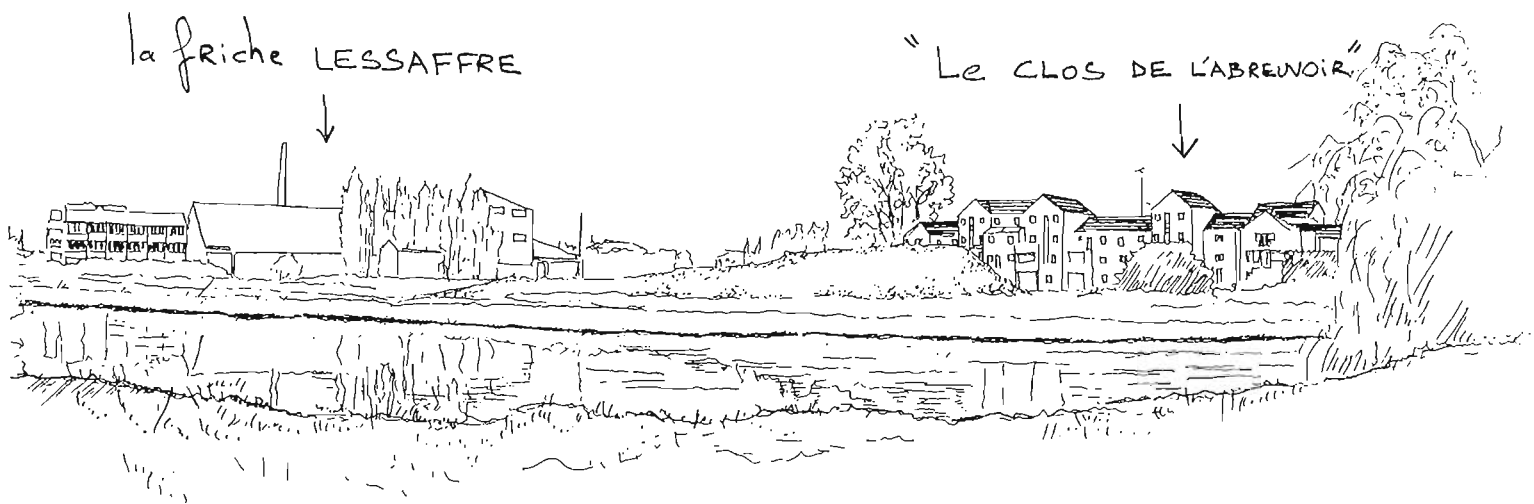
Compte-tenu de ces différentes remarques l'idée maîtresse de cette étude est de recentrer la vie de la commune sur la Deûle qui deviendrait ainsi l'épine dorsale de la cité au lieu de couper la ville en deux.

UN MOMENT CHARNIERE DANS L'AMENAGEMENT DE QUESNOY SUR DEULE:

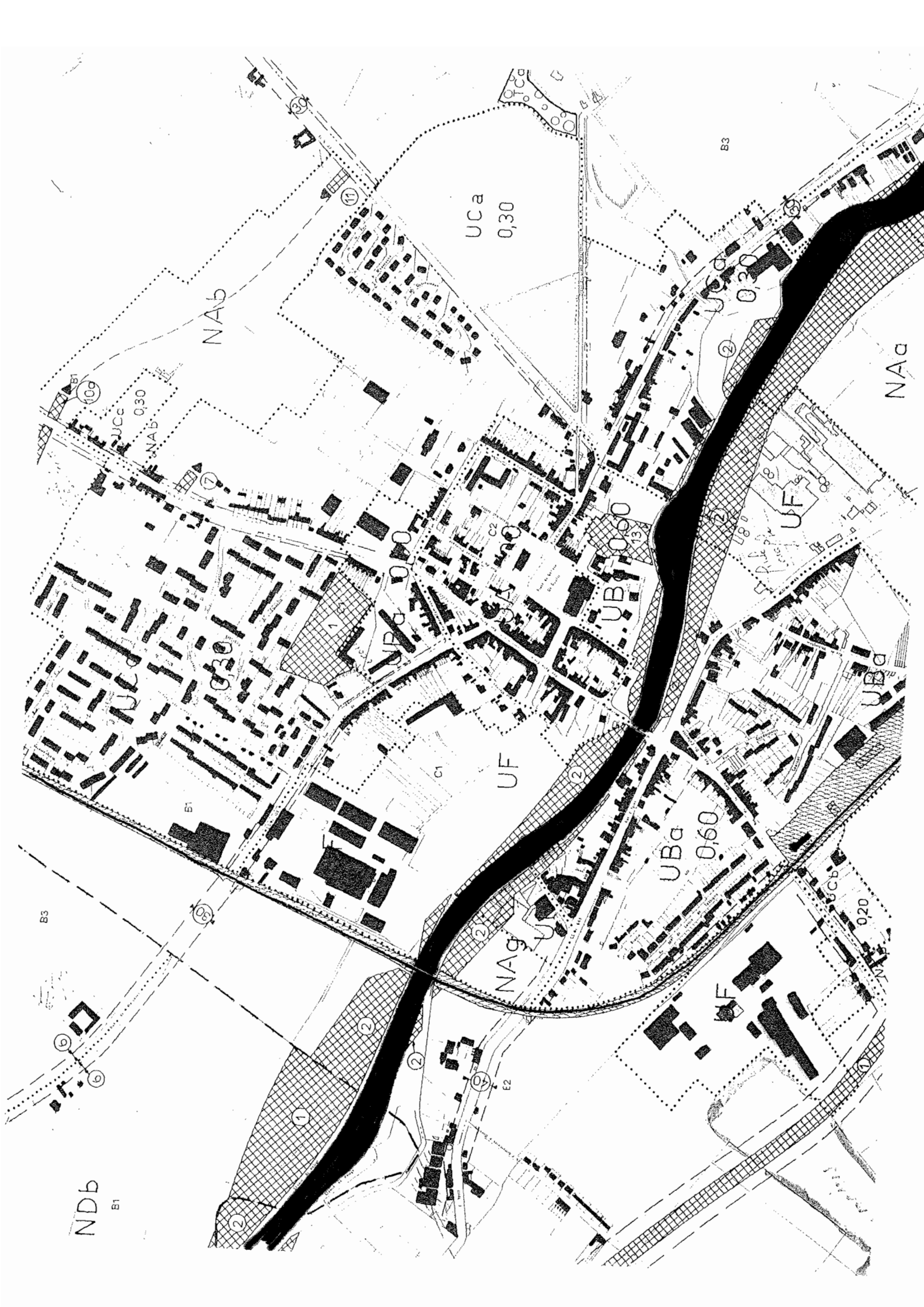
LA MISE AU GRAND GABARIT DE LA DEULE...



ET LA RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES



**DEUX OPPORTUNITES A SAISIR PAR LA COMMUNE
POUR RECONQUERIR SES BERGES ET INVENTER UN
NOUVEAU PAYSAGE**



L'urbanisation de Quesnoy sur Deûle s'est développée sur la rive droite de la Deûle au carrefour de deux grandes voies de communication le C.D. 108 et le C.D. 36.

L'extension urbaine s'observe plutôt sur la rive droite de la commune contribuant à déplacer le centre de gravité de ce côté (implantation de lotissements).

La desserte ferroviaire et par voie d'eau ont entraîné la création d'usines le long de la Deûle et près de la ligne S.N.C.F. dont la gare est implantée en rive gauche.

L'activité industrielle à Quesnoy sur Deûle est relativement importante (entreprises agro-alimentaires, de travaux agricoles et publics, bâtiments et matériaux divers, textile etc...) Un certain nombre d'habitants est cependant employé dans les communes voisines.

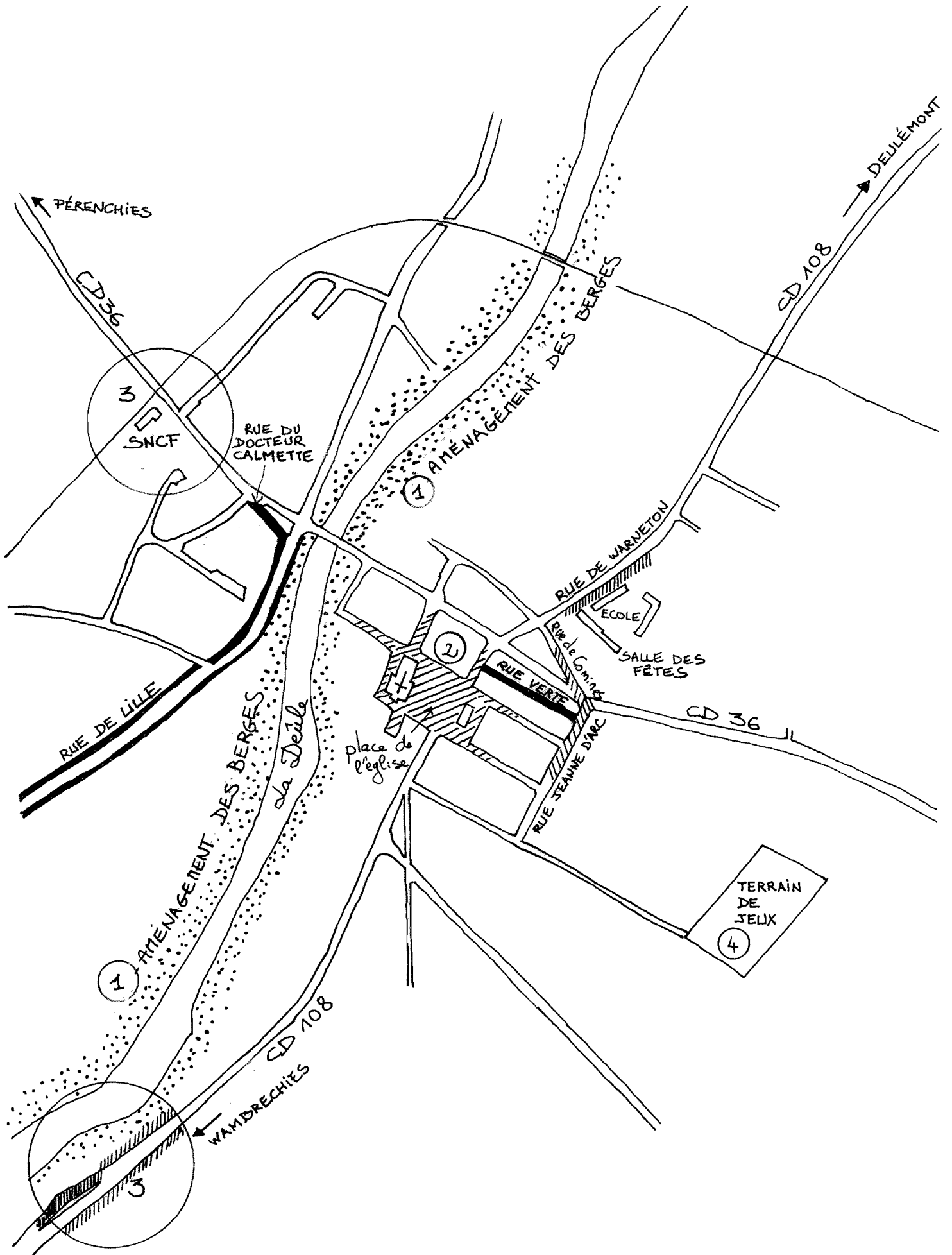
Seul point de liaison routière entre les deux parties de la commune par un pont fixe sur le C.D. 36. Suite aux travaux d'élargissement de la Deûle, ce pont est en cours de réfection par les voies navigables.

La partie urbaine de la commune traversée par la Deûle se caractérise par un tissu assez hétérogène composé d'établissements industriels, d'un habitat de l'entre deux guerres, de friches et de jardins boisés donnant à l'ensemble des berges de la commune un caractère aéré et "vert".



La Deûle : une coupure dans la ville

PLAN DE LOCALISATION DES DIFFERENTES INTERVENTIONS PREVUES



DEFINITION DE L'ETUDE

Les aménagements souhaités par la municipalité portent essentiellement sur les points suivants : (voir plan de localisation) :

1 -Reconquête des berges de la Deûle

2 -Embellissement du centre ville

Rive droite : aménagement de la rue verte
aménagement de la place et des abords de l'église
aménagement de la rue de l'église
aménagement de la rue de Warneton
carrefour rues de Comines et Jeanne d'Arc

Rive gauche : aménagement de la rue du Docteur Calmette
aménagement des trottoirs de la rue de Lille
aménagement de la place de la gare

3 -Amélioration des entrées de la ville

entrée par la D 108 depuis Wambrechies
entrée par la D 36 depuis Pérenchies, place de la Gare

4 -Autres projets

abords de la nouvelle salle des fêtes, rue de Comines
aménagement d'un terrain de jeux
chemins de promenades

Un maître d'oeuvre choisi par la commune établira un devis estimatif sur l'ensemble de son étude répondant à ce document programme.

Un phasage possible des aménagements sera recherché afin que les travaux puissent se réaliser progressivement. (en fonction des possibilités budgétaires).

Afin de contribuer à l'enrichissement du projet, il serait souhaitable que l'équipe constituée ait un caractère pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, paysagistes, historiens, plasticiens...)

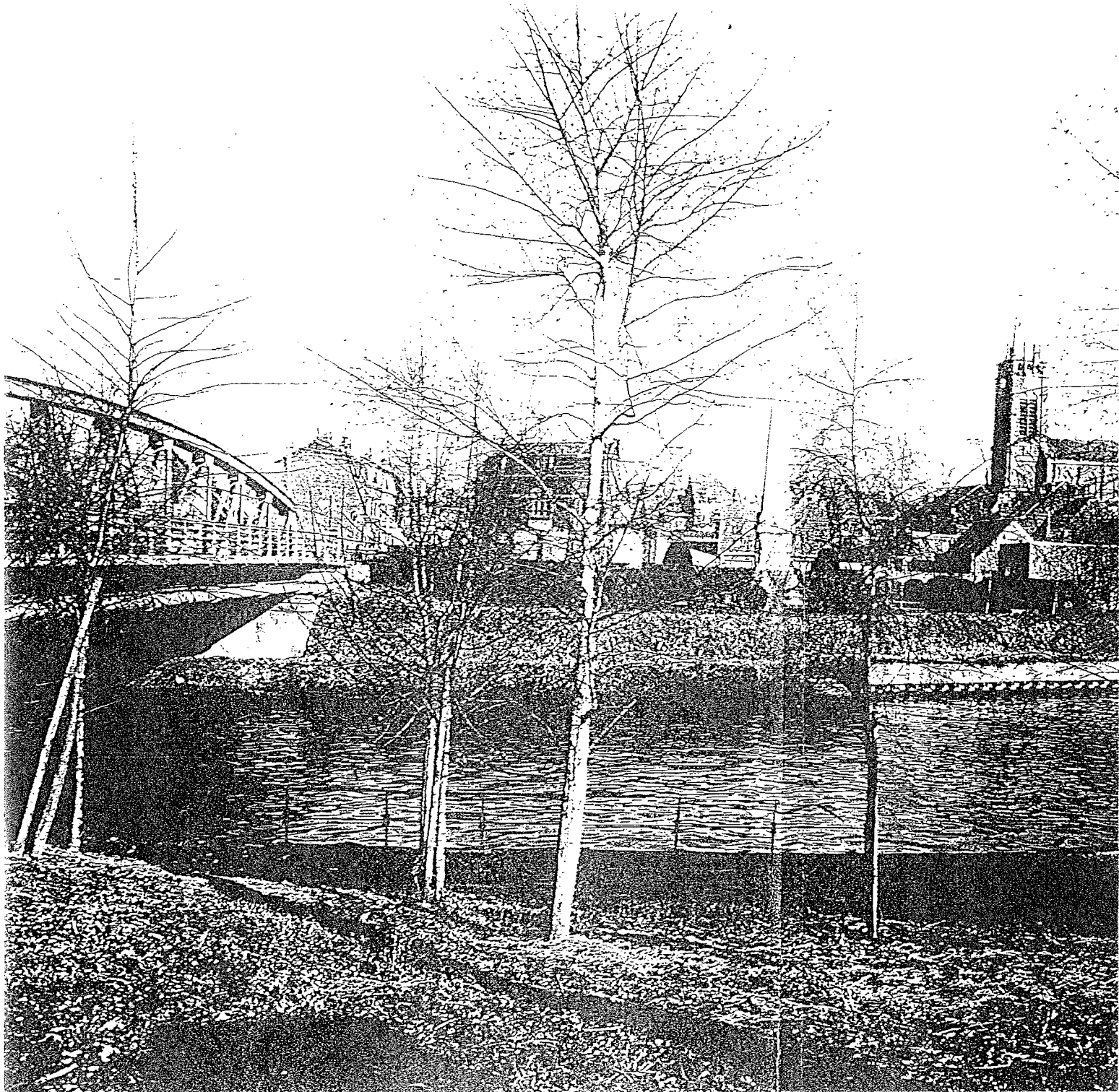
L'histoire du Vieux Quesnoy mériterait d'être retracée et approfondie avec l'aide de la doyenne du village qui possède des sources d'informations fort précieuses sur l'histoire de la ville.

Egalement avec l'aide de l'association des "amis de Quesnoy sur Deûle" qui a établi des parcours de randonnée pédestre autour de la commune appuyés sur une connaissance historique et sensible de la région.

Retrouver la mémoire de Quesnoy permettrait non seulement une meilleure compréhension des espaces, aujourd'hui, mais aussi d'affiner l'étude en y apportant des éléments de programme nouveaux.

Ainsi, afin de tirer de la population toutes les sources d'information qu'elle représente et de l'encourager à améliorer son patrimoine **une présentation publique de l'étude pourrait être organisée**. L'animation d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage peut être demandée par les enseignants de l'école primaire (cette animation est faite gratuitement par "l'école des Passemurailles" du C.A.U.E.).

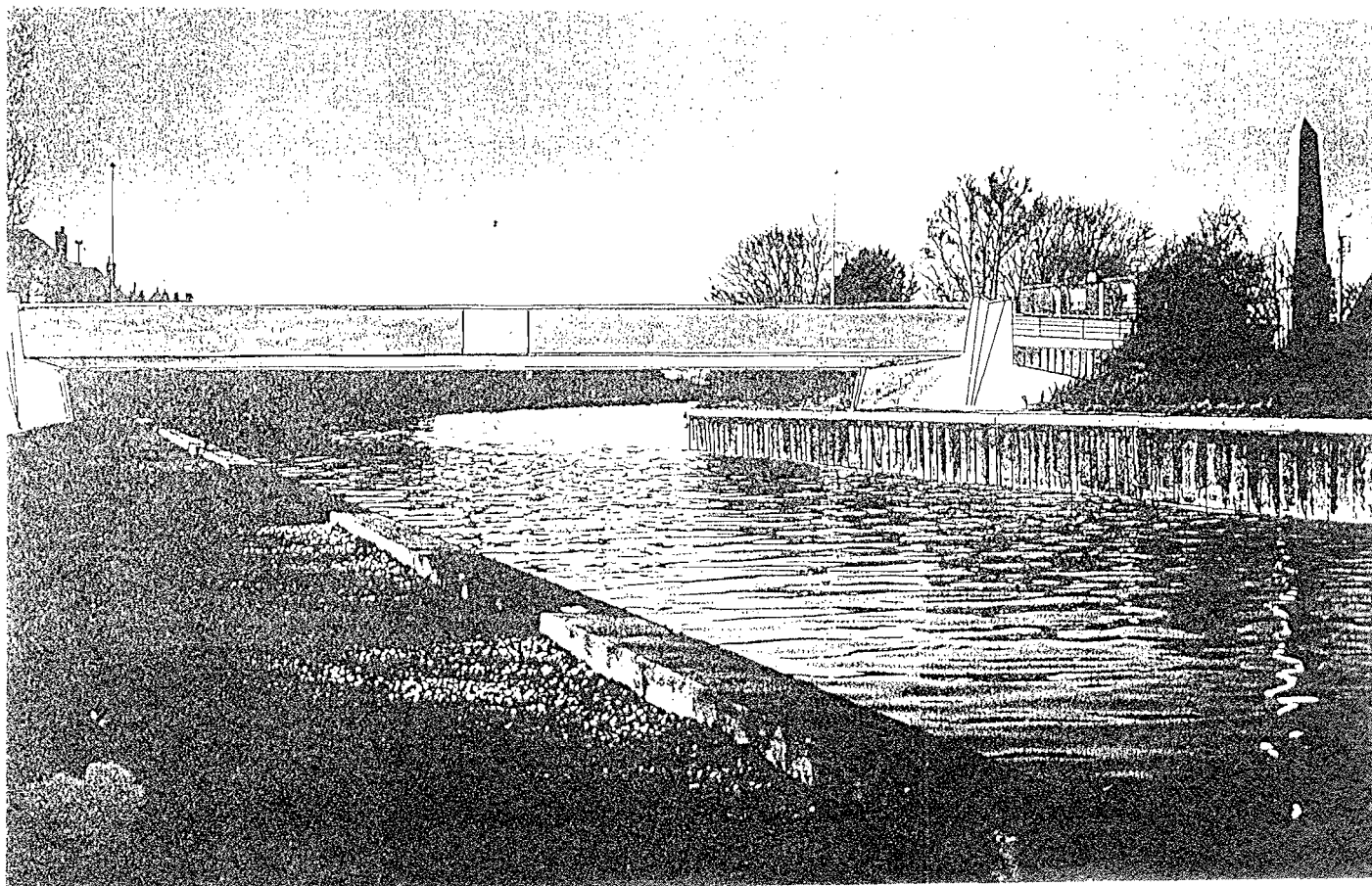
Le pont, autrefois construit en fer enjambait légèrement le canal.



LA RECONQUETE DES BERGES DE LA DEULE

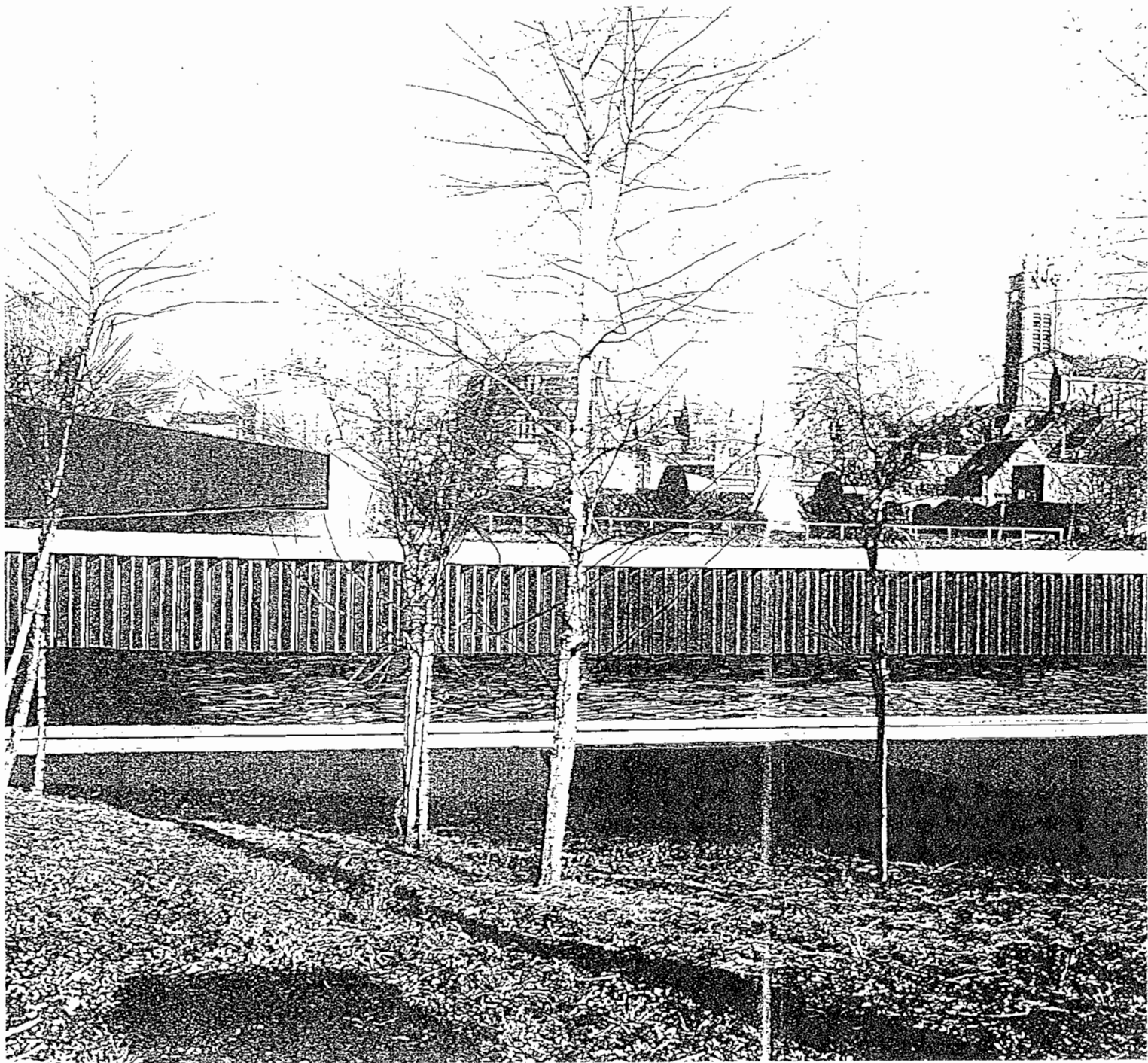
La mise à grand gabarit (1350-1500 tonnes) de la Deûle entre Lille et Deulémont va accentuer l'effet de coupure déjà induit par le canal dans sa traversée à Quesnoy.

L'importance des travaux engagés dans la commune offre l'opportunité de mener dès aujourd'hui une réflexion parallèle sur la reconquête des berges : **le canal doit retrouver un caractère attractif** par la qualité du traitement de ses rives et des futurs usages qui s'y rapporteront.



Le nouvel ouvrage en béton va marquer fortement le paysage urbain.

Par sa hauteur et l'encombrement de sa structure, il occulte toute perception des berges.



En élargissant l'emprise de 1,50 m à 2 m sur le terrain communal du monument aux morts et en mettant en place une défense de berges constituée d'un rideau de palplanches basses surmonté d'une lierne en béton, il devient possible d'aménager un chemin de promenade le long de la berge.

Le lit redressé fera baisser le niveau de plan d'eau de 1,80 mètres.

Le recentrage de la ville sur la Deûle n'aura un sens que s'il s'accompagne d'une réflexion d'urbanisme à plus long terme sur le devenir des terrains industriels qui bordent le canal et défigurent actuellement le paysage. Leur acquisition ou leur maîtrise par la commune (orientation et contraintes d'urbanisme imposées par la municipalité) constituerait un atout considérable pour rééquilibrer le développement de la ville. Ces vastes terrains bénéficient en effet d'une situation privilégiée et stratégique dans la ville : centrale et en bordure de l'eau. Ils vont être amenés progressivement à changer d'usage.

Un diagnostic de friches vient d'être établi sur les quatre principales friches Ansar, Prior, Masztalesz et Lesaffre.(voir l'étude réalisée par Urbatecture, Sodeteg et agence Larue)

Il apparaît intéressant d'introduire dans cette étude les résultats de l'analyse paysagère de ce diagnostic qui tout en donnant un état des lieux précis, resitue les aménagements possibles dans une vision globale d'urbanisme.



Activité industrielle en centre ville qui gagnerait à s'installer en périphérie en libérant ainsi des terrains stratégiques pour le développement de Quesnoy.

LA FRICHE ANSAR

SUPERFICIE : 8264 m²

SITUATION : extérieur de Quesnoy le long du C.D. 949, auprès d'un ancien bras de la Deûle en voie de comblement.

PAYSAGE : entourée de champs et jardins.

Sa présence masque le paysage par l'importance des constructions en voie de délabrement.

MISE EN VALEUR : présence de la Deûle et dénivelé lui donnent une animation à faire ressortir par les plantations.

Préverdissement souhaité.

Peut être redonnée à l'agriculture.

LA FRICHE MASZTALERSZ

SUPERFICIE : petite parcelle de 4504 m²

SITUATION : proche du noyau du centre ville, dans un tissu de parcelles jardinées où le végétal constitue un cadre agréable.

PAYSAGE :

Bien située par rapport aux équipements scolaires de la ville, près du parc du centre socio-culturel et la Deûle. Face à la friche Lesaffre.

MISE EN VALEUR :

Extension éventuelle des équipements.

Le terrain mériterait d'être mis en relation avec la place de l'église et les berges (création d'une percée piétonne parallèle à la rue du Maréchal Foch, desserte de l'école).

Le face à face de la friche Lesaffre permet de créer une alternance d'ensembles cohérents de rive à rive desservis par des ballades le long des berges.

LA FRICHE LESAFFRE

SUPERFICIE : 30 000 m²

SITUATION :

Sur la rive gauche de la Deûle, calée entre la Deûle et le C.D. 949 qui la dessert, elle présente une large maille vide dans le centre de l'agglomération, dans un quartier résidentiel en développement (clos de l'Abreuvoir).

PAYSAGE :

Fort impact sur tout l'espace de la rive droite de la Deûle qui lui fait face. Espaces vides, bâtiments en cours de démolition, abandon des friches végétales désorganisent et dévalorisent le centre de Quesnoy sur Deûle. Visuellement en constante relation avec le noyau du centre sur l'autre rive (vue sur l'église, le parc du centre socio-culturel, les jardins, la Deûle...).

MISE EN VALEUR :

Favoriser la relation visuelle et les relations du C.D. avec la Deûle
Trame de préverdissement. Constitution d'axes forts par le végétal : dans l'axe de l'impasse du centre socio-culturel. Une passerelle piétonne favoriserait la jonction entre le quartier résidentiel en développement et le quartier des équipements.
Marquer par des alignements d'arbres cet axe qui une fois tracé, n'attend plus que d'être complété par la passerelle piétonne.
Prise en compte du nouvel espace loti du "Clos de l'Abreuvoir".
Reconstitution sur le C.D. 949 d'un front de rue en cohérence avec l'urbanisme environnant.
Intégrer équipements sportifs et activités commerciales avec le programme résidentiel.

Nous voyons donc que le recentrage de la ville sur la Deûle sera fortement influencé par la nouvelle vocation des terrains industriels qui la bordent. Le type de programme qui y sera établi déterminera des nouvelles orientations d'urbanisme dans la ville.

L'établissement de "pôles attractifs" sur la rive gauche (parc public, équipements culturel et sportif, commerces, restaurants...) en plus des logements aiderait à redéplacer le centre de gravité de la commune actuellement rive droite.

La mise en valeur des berges de la Deûle doit passer d'abord par une réflexion générale sur la desserte et sur la mise en relation de ces futurs terrains par l'intermédiaire de cheminements et franchissements de la Deûle piétonniers à privilégier (voir plan des cheminements piétons).

Le soin apporté au traitement des rives (végétal, minéral, mobilier urbain) doit permettre de façonner un nouveau paysage autour de la Deûle qui favorise la promenade le long des berges. Dans une première phase un chemin de promenade sera aménagé depuis le nouveau pont jusqu'au centre socio-culturel puis prolongé jusqu'à l'étang de pêche de la "Justice". Il serait souhaitable de le prolonger également jusqu'au centre équestre rive droite vers Deulémont.

La végétation réintroduite le long des berges s'attachera à préserver certaines vues remarquables (exemple, vue de l'église depuis l'étang de pêche ou depuis la rive gauche).

Des animations liées à l'eau pourraient être créées le long du canal. .Soit directement liées à l'eau : pêche (intégration de la zone de loisirs de l'étang de pêche de la Justice) , bateau, création d'embarcadères et location de barques ou canoë kayak) (il serait souhaitable d'envisager une descente au niveau du centre socio-culturel pour la mise à l'eau de petites embarcations et d'implanter quelques pontons).

Il convient de s'interroger sur **le devenir du deuxième étang** au niveau du délaissé de la Justice, devenir étroitement lié à la baisse du niveau de la Deûle de 1,80 m en aval de la nouvelle écluse, et à la dépollution de la becque Dewaziers.

Les berges pourraient également être animées: promenade piétonne et cycliste, implantation de buvettes.

Il semble important à cet effet de favoriser la pratique transversale du canal : augmenter les ponts de franchissements sur passerelle piétonne. Ainsi une liaison piétonne plus directe pourrait venir prolonger le chemin actuel du centre socio-culturel et relier directement l'école avec les futurs logements sur l'actuelle friche Lesaffre.

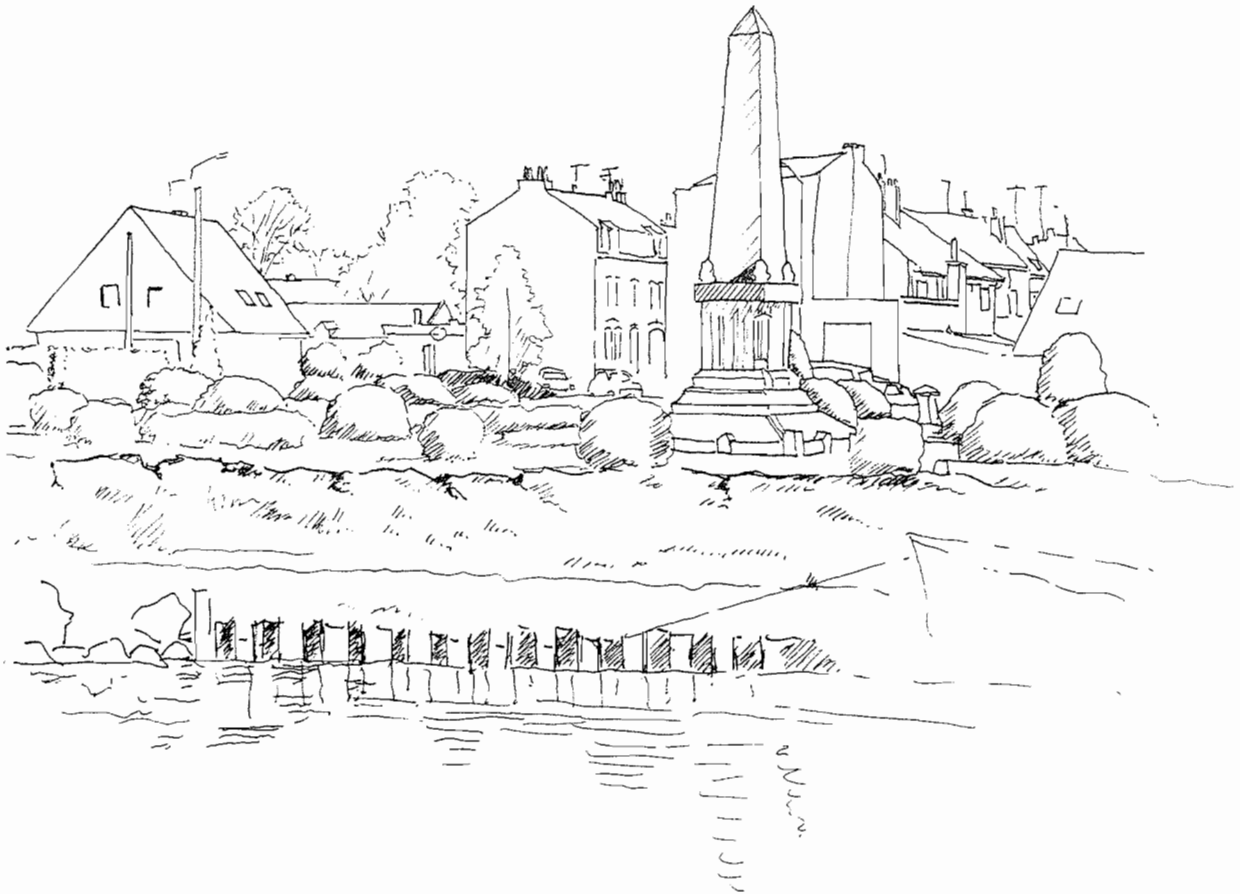
La sortie d'école rue du Maréchal Foch aurait pu être organisée vers l'impasse du centre socio-culturel qui mène à la Deûle et éviter ainsi la mise en place de dispositifs de sécurité le long de la rue.



Le jardin du centre socio-culturel pourrait être plus accessible (plantations de haies devant la clôture métallique, accès direct au jardin depuis l'impasse à trouver).



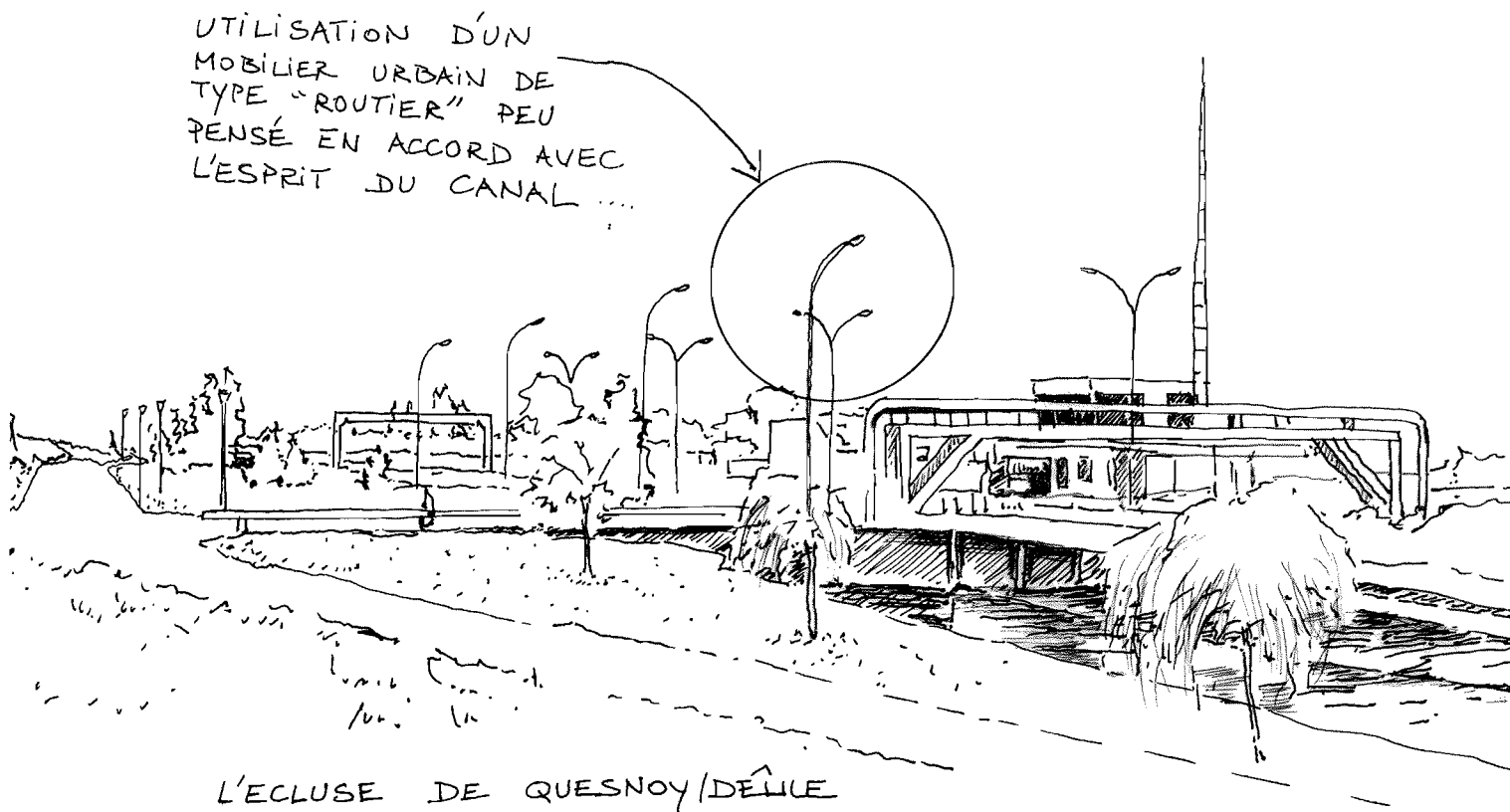
Les activités autour du canal devront être mises en relation (jardin public rive gauche ou terrain de sports, square, centre socio-culturel logements etc...).

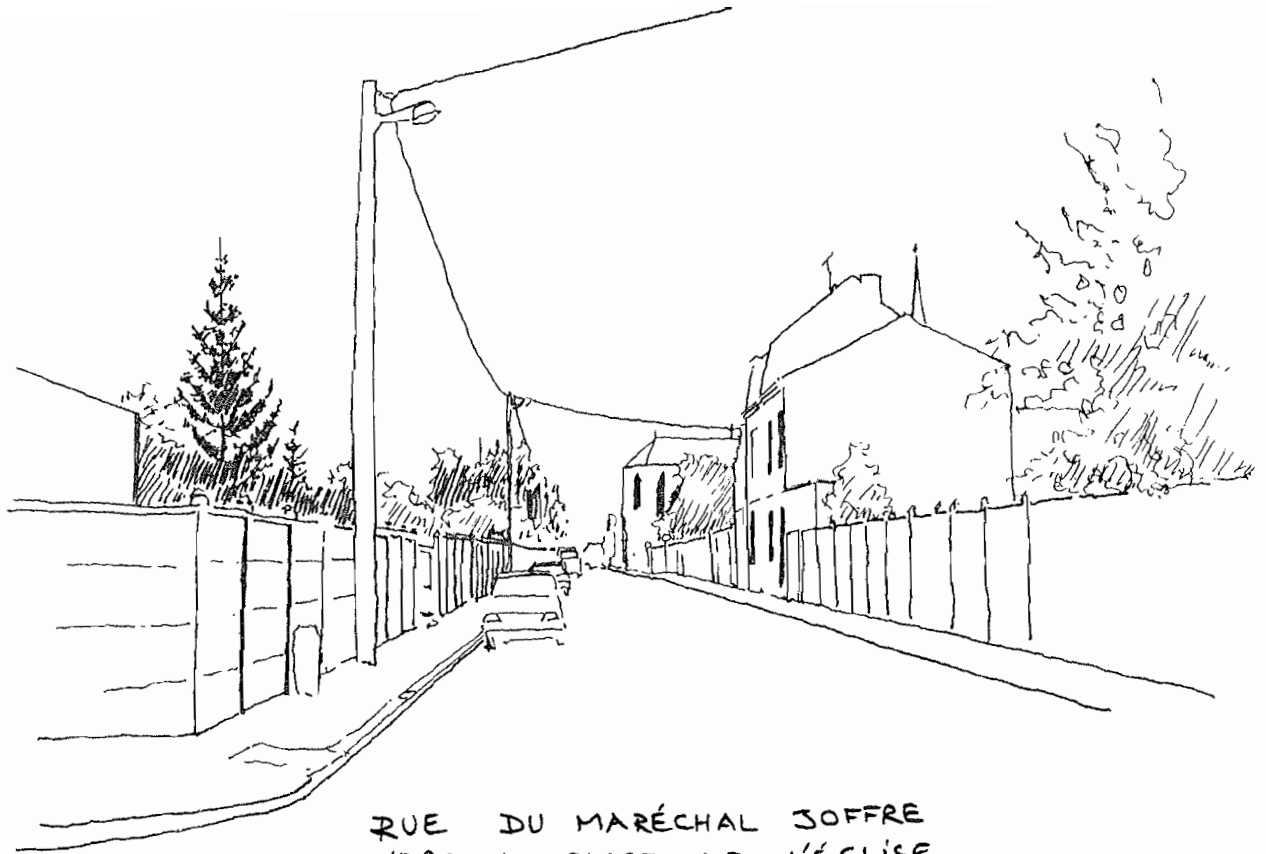


MISE EN RELATION DES LIEUX ET ACTIVITES AUTOUR DU CANAL :

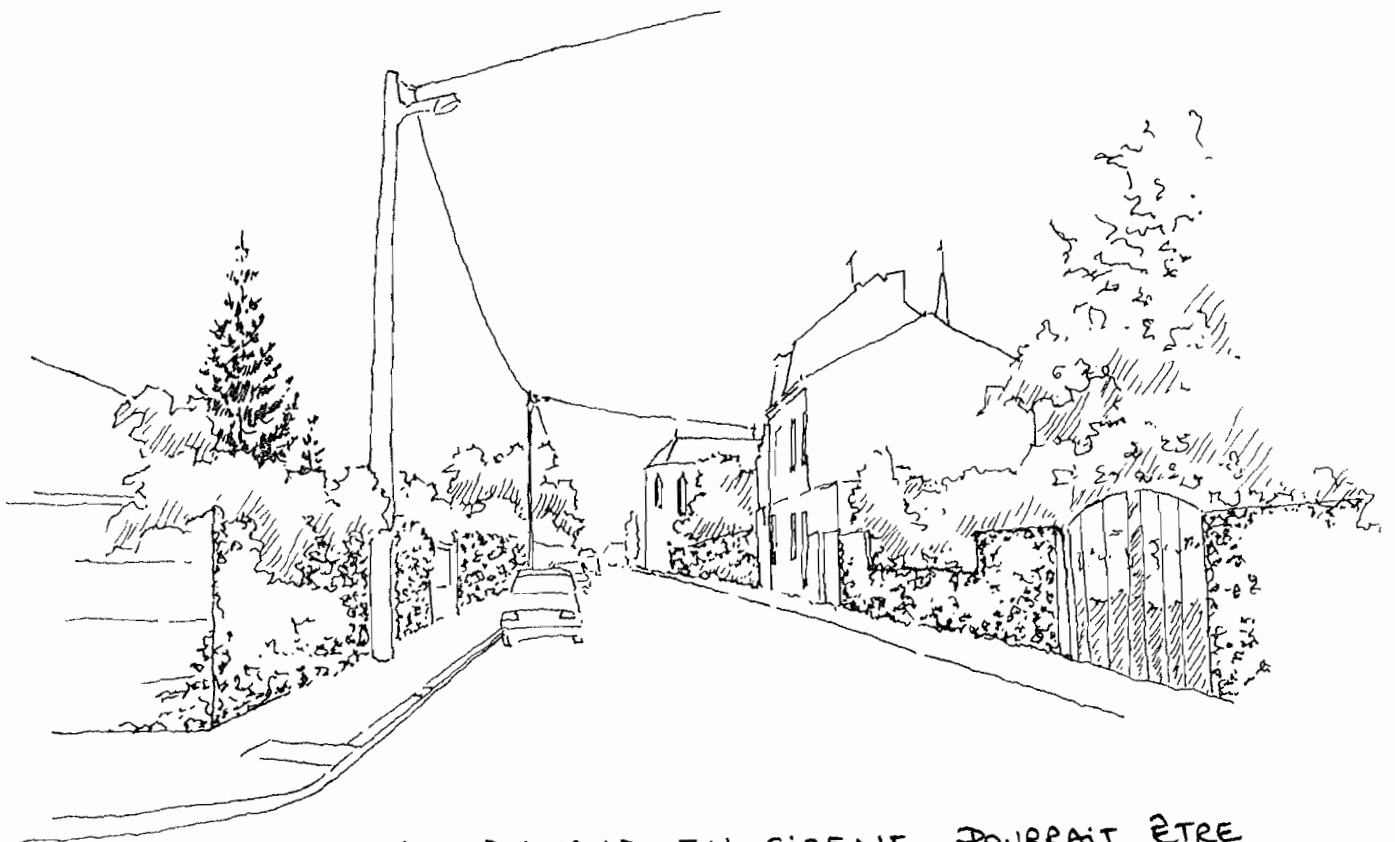
Mutilé sur toute sa longueur par les travaux d'élargissement de la Deûle, le petit square du monument aux morts devra retrouver un rapport avec l'eau, la promenade sur berges et le jardin public sur la rive opposée.

Le Mobilier joue un rôle essentiel dans la constitution de l'ambiance du canal. La présence du canal peut être signifiée même si celui-ci n'est pas directement perceptible. D'où l'importance de **penser le mobilier en accord avec l'esprit du canal** (mobilier de préférence métallique, en fonte ou en fer forgé, comme le reste du mobilier des voies navigables et conservant une certaine unité à travers les formes proposées). La nouvelle vocation "lieu de promenade" peut être indiquée. Un mobilier conçu spécialement pour l'aménagement du canal préserve la qualité du site et son identité. Il est préférable dans cette optique de réduire la quantité de mobilier et de le concentrer autour de certains points forts (accès, passerelle...) plutôt que de disséminer des aménagements de type standard qui amèneraient une banalisation regrettable du lieu).





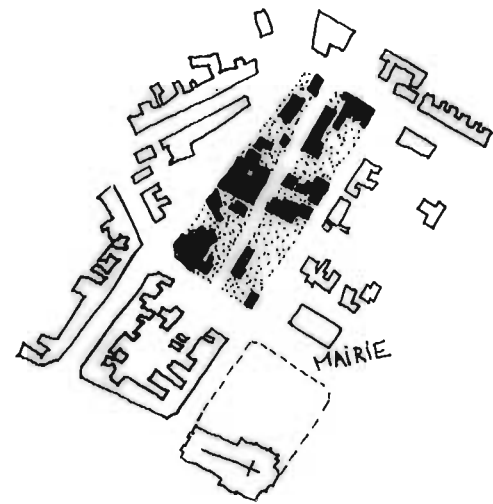
RUE DU MARÉCHAL JOFFRE
VERS LA PLACE DE L'ÉGLISE



LA MONOTONIE DU MUR EN CIMENT POURRAIT ÊTRE
ROMPUE PAR L'UTILISATION DE CLÔTURES VÉGÉTALES.

EMBELLISSEMENT DU CENTRE VILLE

AMENAGEMENT DE LA RUE VERTE



A proximité immédiate de la mairie, la "rue Verte" nécessite un aménagement prioritaire dans le centre.

Actuellement véritable borbier, cette rue en multipropriété privée pourrait être aménagée en cour urbaine comme l'a proposée la C.U.D.L.

Utilisée essentiellement pour la desserte des habitations (entrées de garages) "la rue Verte" devrait présenter un caractère semi-public et piétonnier.

Elle pourrait être fortement végétalisée et coller plus à l'image de son nom.

La participation des riverains aiderait à la personnalisation de cette voie (plantations de fleurs sur les bas-côtés etc...). Cette rue pourrait s'inspirer du caractère rural du petit chemin privé qui permet d'accéder à la Deûle depuis la place du presbytère. Ainsi, il serait judicieux de sensibiliser l'ensemble de la population et de l'inciter à constituer plutôt des clôtures végétales d'aspect champêtre. La perception des rues en général n'en serait que plus vivante (cf. : illustration la rue du Maréchal Joffre).

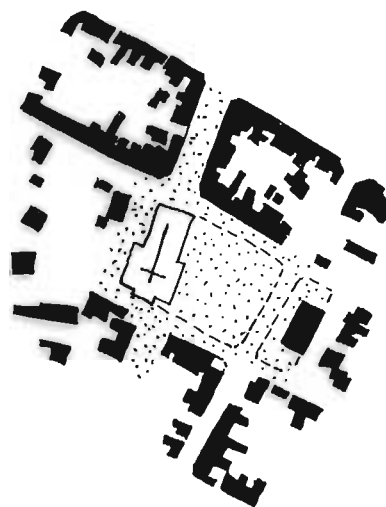


"La rue Verte" : état actuel



Le chemin privé vers la Deûle

La place de la mairie et de l'église



AMENAGEMENT DE LA PLACE ET DES ABORDS DE L'EGLISE

La place du Général de Gaulle, centre administratif et physique de Quesnoy sur Deûle, s'étend sur un vaste espace bitumé entre la mairie et l'église. Son cadre bâti présente une qualité architecturale.

Cette place ne sert actuellement qu'au stationnement et ne s'anime que le Dimanche, jour où elle reçoit le marché.

D'autres usages pourraient s'y rapporter et l'animer comme autrefois où un kiosque à musique occupait une partie de la place (faut-il remettre ce kiosque compte-tenu de l'existence d'une philharmonie dynamique à Quesnoy).

L'intervention d'un artiste (sculpteur ou designer) a été envisagée sur cette place par la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Elle ferait suite à une commande publique du ministère de la culture qui financerait une partie de l'oeuvre.

Le fait d'intégrer un artiste dans l'équipe pluridisciplinaire permet tout en renouant avec une façon très ancienne de concevoir l'espace (places de la renaissance...) de mettre directement à la portée du public l'art contemporain et d'enrichir son patrimoine.

La situation stratégique de Quesnoy sur Deûle (près de Lille et sur la route de la Belgique) ainsi que le désir de faire exister l'art contemporain également dans les petites communes, justifieraient le choix de cette ville et de cet emplacement central (en bordure d'une voie très fréquentée les week-end).

La place pourrait ainsi devenir attractive dans un rayon plus vaste que le territoire communal.

Le type d'intervention retenu sur la place et ses abords devra évidemment respecter une cohérence urbaine et concourir à une bonne intégration dans le lieu : les rapports de l'espace de la place avec son environnement immédiat (les rues ou places qui y donnent, les accès à la Deûle, l'échelle du bâti tout autour...) devront être analysés afin que l'aménagement prenne un réel sens (également le fait de situer cette place dans son histoire passée : évolution des usages, fonctions et formes...).

L'attention portée aux matières et textures minérales ou végétales, à la forme bâtie et aux exigences physiques (écouler l'eau, recevoir les signes, les éclairages) aidera à façonner l'identité de ce lieu.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sera établi par le plasticien en relation avec l'équipe retenue par la commune pour le projet d'ensemble.

AMELIORER LES ENTREES DANS LA VILLE

ENTREE PAR LE C.D. 108 DEPUIS WAMBRECHIES

Au niveau du quartier dit "de la Justice", le long du C.D. 108 existe un délaissé d'où part un chemin clôturé qui permet d'accéder à l'étang de pêche le long de la Deûle. Ces espaces mériteraient d'être structurés. L'accès à la Deûle pourrait être plus clairement signalé et embelli (suppression des clôtures métalliques, plantations de haies).

Une porte végétale pourrait être créée à l'emplacement de l'actuel délaissé et marquerait cette entrée très fréquentée dans Quesnoy sur Deûle.



L'accès à l'étang de pêche de la Deûle.



Jeux d'enfants et aire de pique-nique entre la Deûle et l'étang de pêche.



Le délaissé, vu vers Quesnoy.



L'étang de pêche

L'ENTREE PAR LE C.D. 36 DEPUIS PERENCHIES

Le long du C.D. 36, rive gauche, se trouvent les terrains de la gare S.N.C.F. désaffectée et mise en vente.

La S.N.C.F. accepte de céder à la commune le parking de la gare. L'aménagement de ce lieu tiendra compte de la nouvelle affectation possible du bâtiment de la gare.

Il permettra une valorisation de cette entrée dans la commune.



La gare S.N.C.F



La place de la gare.

LA RUE DU DOCTEUR CALMETTE

A proximité de la gare, elle offre une perspective intéressante sur l'église de Quesnoy. Cette rue, actuellement très fréquentée par les automobilistes du fait de l'installation du pont provisoire dans son prolongement, pourrait voir changer son statut après la reconstruction du nouveau pont. La municipalité envisage de la transformer en cour urbaine ce qui permettrait de mieux rattacher l'îlot isolé aux habitations voisines et d'intégrer la rue au petit parc public le long de la Deûle rive gauche.



La rue du docteur Calmette, vers l'église.

AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE DE LILLE

L'aménagement des trottoirs de la rue de Lille sera étroitement lié au devenir de la friche Lesaffre (desserte principale de ces terrains depuis la rue de Lille).

Leur largeur importante surtout du côté de la Deûle permet de recevoir plantations en alignement et engazonnement. L'aménagement s'étendra jusqu'au nouveau quartier dit du " vingtième siècle " (rue Faidherbe).



La rue de Lille.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE WARNETON

Lieu de passage fréquenté (route de Belgique), la rue de Warneton pourrait être paysagée aux abords des deux écoles et de la salle des fêtes paroissiale sur environ 300 mètres de long (les bâtiments étant en retrait par rapport à la rue). Cet aménagement pourrait se prolonger et intégrer de façon paysagère la rue de Comines.

LE CARREFOUR DES RUES DE COMINES ET JEANNE D'ARC est constitué par un angle trop accentué qui mériterait d'être adouci et végétalisé (fleurs, plantations basses...).

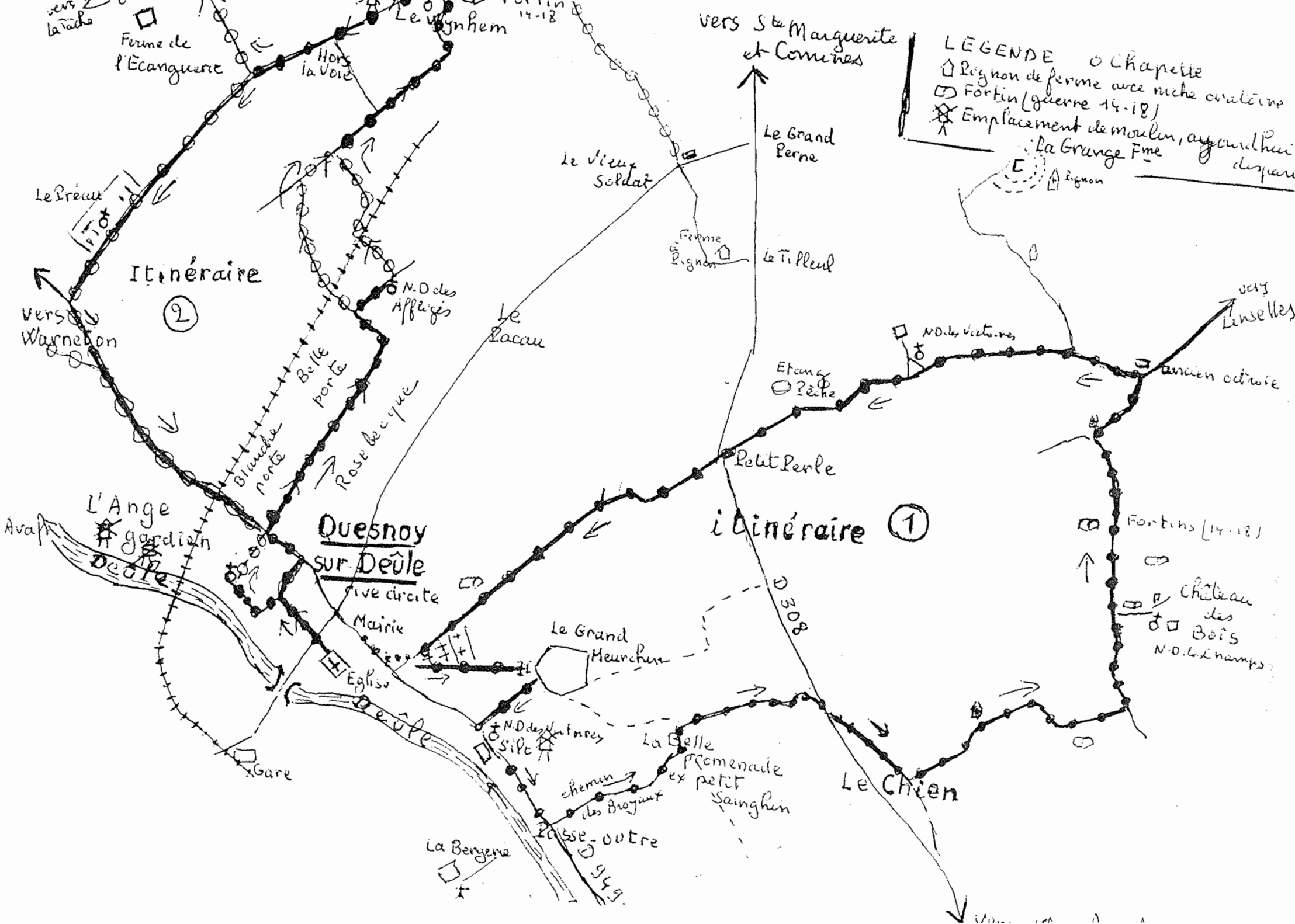
AUTRES PROJETS

Intégration de la nouvelle salle des fêtes rue de Comines de façon plus paysagée.

Aménagement d'un terrain de jeux derrière les terrains de sport actuel au bout de la rue Saint Vincent et en regard du quartier des Lauriers.



L'entrée aux terrains de sport.



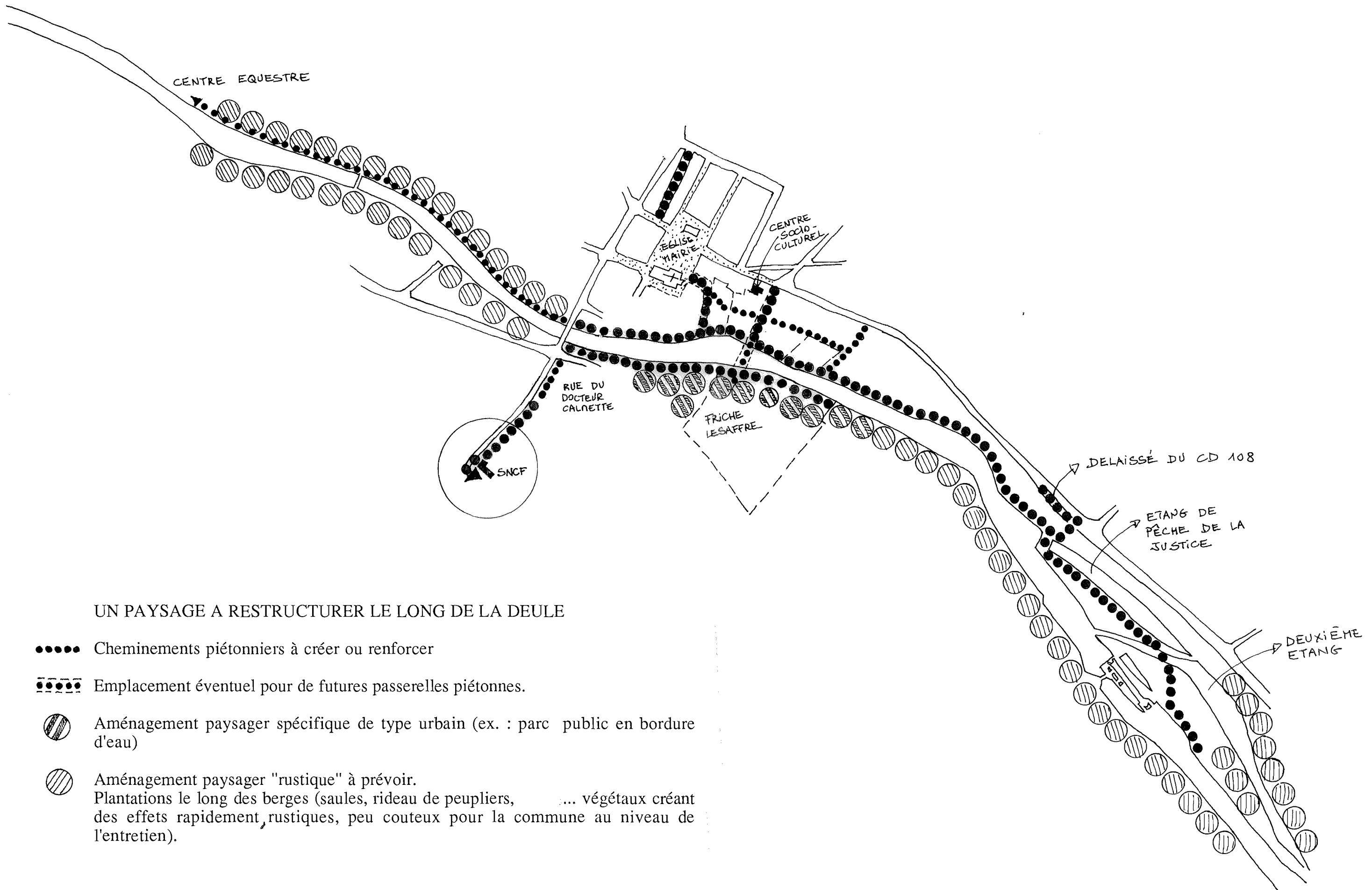
**AMENAGEMENT DES CHEMINS DE PROMENADE AUTOUR DE
QUESNOY ETABLIS PAR LES AMIS DE QUESNOY SUR DEULE.**

La commune de Quesnoy-sur-Deûle possède, nous l'avons vu, d'énormes atouts sur le plan paysager (présence de la Deûle en centre ville, architectures de qualité...) et un fort potentiel de développement dû à l'attractivité qu'exerce la commune sur le plan résidentiel (cf. l'étude menée par l'Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement sur les bassins d'habitat).

L'élargissement en cours de la Deûle et la libération en centre ville de vastes terrains autrefois occupés par des entreprises industrielles créent des opportunités d'aménagement qui peuvent être l'occasion pour la Municipalité de donner un nouvel essor à la commune et d'amorcer une conversion économique en direction d'activités culturelles et de loisirs, venant compléter le secteur industriel lui-même en évolution.

Une politique volontariste dans cette direction permettra à Quesnoy-sur-Deûle, associée aux communes voisines, de se positionner dans un réseau de villes développant une stratégie de loisirs de proximité en relation avec la Métropole Lilloise, de façon à ne pas se laisser enfermer dans la vocation strictement résidentielle qui la menace.

L'étude sur le cadre de vie devra donc s'inscrire dans cette démarche impliquant une vision globale et ambitieuse de Quesnoy-sur-Deûle.



UN PAYSAGE A RESTRUCTURER LE LONG DE LA DEULE

- Cheminements piétonniers à créer ou renforcer
- ⋯●●●⋯ Emplacement éventuel pour de futures passerelles piétonnes.
- ⊘ Aménagement paysager spécifique de type urbain (ex. : parc public en bordure d'eau)
- ⊘ Aménagement paysager "rustique" à prévoir.
Plantations le long des berges (saules, rideau de peupliers, ... végétaux créant des effets rapidement, rustiques, peu couteux pour la commune au niveau de l'entretien).

